

Compte rendu du FSSSCT départemental de Lot-et-Garonne du jeudi 26 janvier 2023

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

M. Fabien JAILLET, secrétaire général
M. Germain SOULARD, Chef de cabinet, conseiller départemental de prévention
Mme Catherine DETURCK, assistante sociale des personnels
Mme Christine COCHE, inspectrice santé et sécurité au travail, rectorat
M. Jean-François SELAUDOUX, conseiller académique de prévention
Docteur Claire PATARD, médecin de prévention, rectorat (visioconférence)

Représentants titulaires des personnels :

Mme Sonia SAUVIGNON, professeure des écoles, FNEC-FP-FO
Mme Laetitia BARADAT-CALBET, PLP, FNEC FP FO
Mme Jacinthe FISCHER, professeure des écoles, FSU
Mme Lydie LALOUBERE, PLC, FSU
M. Malik SAAMI, professeur certifié, FSU-SNES
Mme Sandra TUFFAL, professeure des écoles, FSU
M. Abdelhalim TOUMI, professeur PLP, FSU

Représentants suppléants des personnels :

Mme Céline COLLE, professeur des écoles, FNEC-FP-FO
M. Quentin KAMMER, PLP, FNEC-FP-FO (visioconférence)
M. Michel ASWAD, AESH, FSU-SNES
M. Mathieu COUDERC, professeur des écoles, FSU (visioconférence)
M. Christophe PORTIER, professeur des écoles, FSU
M. Jean-Luc SABY, professeur d'EPS, FSU-SNEP
M. Papa DIA, PLP, UNSA-EDUCATION
M. Nicolas PION, professeur des écoles, UNSA –EDUCATION
M. Franck LACOMBE, professeur des écoles, UNSA éducation
Mme Yolaine LOUSTAU, chef d'établissement, UNSA éducation (visioconférence)

Etaient excusés :

Représentants de l'administration :

Mme Véronique ARRONDEAU, Responsable du service prévention et santé au travail, Conseil départemental
Mme Micheline CHARBINAT, infirmière académique de prévention
Mme Marie-France MEUNIER-CASTAGNEYROL, infirmière académique de prévention

Représentants suppléants des personnels :

Mme Sylvie SALMOIRAGHI, professeur des écoles, FSU-SNUIPP

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h39 par Monsieur JAILLET, secrétaire général.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Installation de l'instance
2. Détermination des actions à mettre en œuvre
3. Calendrier des réunions et des visites

Monsieur Jaillet ouvre la première réunion de la formation spécialisée sur la santé, la sécurité et les conditions de travail. Il excuse monsieur le DASEN qui est retenu pour la venue du prix Nobel de physique 2022 à Astaffort.

Monsieur Saby excuse l'absence de madame Salmoiraghi, retenue pour une formation à Bordeaux.

1. Installation de l'instance

Monsieur Jaillet commence par la nomination d'un nouveau secrétaire de la formation spécialisée ainsi qu'un nouvel adjoint.

Monsieur Saby, pour la FSU, souhaite être maintenu comme secrétaire et madame Salmoiraghi comme secrétaire adjointe jusqu'à la fin de l'année scolaire. Monsieur Selaudoux affirme qu'il n'est pas possible de nommer des personnes qui sont suppléantes dans cette formation spécialisée comme secrétaire et secrétaire adjointe.

Monsieur Jaillet suspend la séance, le temps que les organisations syndicales discutent entre elles sur la nomination du secrétaire.

La séance reprend après 15 minutes.

Madame Fischer, pour la FSU, propose sa candidature au poste de secrétaire de la FSSSCTD jusqu'au 31 août 2023. Monsieur Saby se propose secrétaire adjoint. Madame Sauvignon propose également sa candidature comme secrétaire adjointe.

Monsieur Jaillet soumet au vote ces candidatures :

Mission de secrétaire

- Candidature de madame Fischer :

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 2 ABSTENTION : 2

Madame Fischer est élue secrétaire de la FSSSCTD.

Mission de secrétaire adjointe

- Candidature de madame Sauvignon :

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 5 ABSTENTION : 0

- Candidature de monsieur Saby :

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 4 ABSTENTION : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1

Monsieur Saby est élu secrétaire adjoint de la FSSSCTD.

2. Détermination des actions à mettre en œuvre

Monsieur Jaillet explique que le procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2022 ne peut pas être mis au vote car c'est une nouvelle formation. Il sera tout de même tenu compte de la demande de modification faite par le SE-UNSA.

Les avis déposés lors de la réunion du 11 octobre 2022 seront mis en ligne, d'ici les vacances d'hiver, avec leurs réponses.

Selon le décret régissant le FSSSCT, il n'est prévu qu'une réunion annuelle. Pour monsieur le DASEN, cela paraît insuffisant au vu des missions de cette formation. Monsieur Jaillet souhaiterait avoir l'avis des organisations syndicales.

Monsieur Saby, pour la FSU, constate que la santé et la sécurité au travail ne se sont pas améliorées ces derniers mois. Il faudrait donc continuer sur le rythme de 4 réunions annuelles ainsi que 4 visites.

Monsieur Pion, pour le SE-UNSA, souhaiterait également rester sur le même rythme.

Madame Calbet, pour FO, rejoint cette position.

Monsieur Jaillet veillera également à ce que le temps de ces réunions soient raisonnables pour que chacun puisse rejoindre son domicile ou son lieu de travail à des heures correctes.

Il est évoqué l'article 88 du décret du 20 novembre 2020 explicitant le fait que dans cette nouvelle formation, les suppléants présents, s'ils ne remplacent pas un titulaire, n'ont pas le droit à la parole. Monsieur Jaillet précise que ce décret est celui encadrant le CSA car la FSSSCT est une « chambre » du CSA. Il ajoute qu'il faut tout de même attendre le règlement intérieur défini en FSSSCT académique.

Dans tous les cas, monsieur le DASEN souhaite que le plus de personnes puissent s'exprimer comme c'était le cas dans les réunions du CHSCTD.

Monsieur Jaillet propose d'établir un calendrier des réunions de la FSSSCTD. Il est donc décidé des prochaines dates :

- 21 mars 2023
- 13 juin 2023

Monsieur Saby estime que la réunion d'aujourd'hui n'est pas une réunion de travail. Il propose, pour la FSU, de poser une réunion supplémentaire au mois de mai. Monsieur Jaillet explique qu'il voit la répartition de ces 4 réunions sur l'année civile : mars – juin – octobre – décembre. Des rendez-vous peuvent également être pris en dehors de ces réunions pour parler de problématiques particulières.

Concernant les groupes de travail :

Le GT AESH sera poursuivi afin de continuer le travail intéressant commencé. Il est décidé d'une première réunion le 17 mars à 9h30.

Les GT SST continuera également, avec des dates à définir en amont des FSSSCTD.

Monsieur Selaudoux précise les nouvelles missions de la formation spécialisée départementale :

- Elle ne concerne plus les services déconcentrés qui auront leur propre FSSSCT
- Des formations seront mises en œuvre selon le décret
- Les visites et enquêtes doivent s'inscrire dans une thématique globale et départementale.

Monsieur Dia exprime son mécontentement car, une année d'élection, tout est en attente alors qu'il y a toujours des problèmes liés à la santé et la sécurité des personnels. Il faut continuer à travailler. Monsieur Jaillet répond que s'il y a une souffrance durant cette année et qu'elle est remontée via une fiche SST, un fait établissement ou un appel téléphonique, elle est traitée.

3. Calendrier des réunions et des visites

Monsieur Jaillet donne la parole aux membres de la formation spécialisée pour avoir leurs avis sur les prochaines visites.

Monsieur Samy propose que la formation spécialisée visite le collège Dangla à Agen car la FSU a été alertée sur cet établissement concernant des travaux et les relations entre les personnels.

Monsieur Saby propose des visites inversées avec les chefs d'établissement afin de pouvoir détailler tous les outils disponibles qui permettent d'accompagner les personnels en cas de besoin. Madame Deturck précise qu'elle fait une information, via un COEE, au début de chaque année scolaire à toutes les écoles et tous les établissements sur les outils à disposition. Monsieur Jaillet explique que les chefs d'établissement sont informés régulièrement sur ces outils mais il entend aussi que ces informations n'arrivent peut-être pas à tous les personnels. Il propose plutôt de travailler sur cette communication.

Monsieur Aswad demande si les AESH ont accès à ces informations. Madame Deturck répond que dans son COEE, elle demande aux directeurs d'école et chefs d'établissement de transmettre les informations à tous les personnels.

Monsieur Samy souhaiterait que soit organisée une visite sur la thématique de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) car c'est un outil souvent utilisé par les IEN pour résoudre une problématique d'élève perturbateur. Monsieur Soulard répond qu'on est à la limite des missions de la FSSSCT car l'ESS répond à une problématique d'un élève, par d'un personnel. Monsieur Saby est d'accord pour dire qu'il y a souvent confusion entre traitement de l'élève et traitement du personnel.

Monsieur Selaudoux pense qu'il serait judicieux de planifier les 4 visites annuelles avec une thématique.

Monsieur Aswad aimerait qu'il y ait une visite AESH car ces personnels ont du mal à remplir les fiches SST pour diverses raisons (peur, souffrance,). Monsieur Jaillet pense qu'il pourrait y avoir une partie « AESH » lors de chaque visite. Monsieur Soulard explique que durant les visites de l'an dernier, le CHSCTD a reçu à chaque fois, les AESH de l'école ou de l'établissement. Un accent un peu plus fort peut cependant être mis.

Monsieur Selaudoux souhaite faire un point réglementaire concernant ces visites dans le cadre de cette nouvelle formation spécialisée. Il faut en effet d'abord avoir un cadre pour la formation spécialisée afin de savoir ce qu'on peut faire dans le cadre des visites d'écoles et d'établissements. Selon les textes, ce protocole doit être défini au niveau académique, ce qui n'a pas encore été fait. Monsieur Jaillet propose de travailler sur les visites prévues, sur la base des protocoles de visite antérieurs.

Monsieur Jaillet propose donc le planning des visites suivant :

- Collège Dangla (Agen) : semaine du 24 avril
- Lycée professionnel Monnet (Foulayronnes) : 11 mai 2023
- Ecole Jaurès (Fumel) : octobre 2023
- RPI à définir (marmandais) : novembre 2023

Madame Calbet aimerait que les atteintes à la laïcité soient une thématique de visite. Elle estime que les chefs d'établissement n'ont pas beaucoup d'outils pour traiter ce problème. Monsieur Jaillet répond qu'il faudra regarder si la thématique de la laïcité rentre dans les missions de la FSSSCT.

Monsieur Selaudoux explique qu'il ne faut pas que la FSSSCT hésite à aller faire des visites positives, pour voir ce qui fonctionne. Monsieur Samy répond que le but de ce type de visite est d'aller résoudre des problèmes, d'aider là où cela ne fonctionne pas correctement. Monsieur Selaudoux précise que le but des visites « positives » est de s'inspirer pour, après, trouver des solutions.

Concernant les thématiques, monsieur Jaillet retient deux problématiques :

- L'accompagnement des personnes et notamment atteinte à leur intégrité.
- Les personnels en difficulté face à un élève très perturbateur.

Il est précisé que monsieur le DASEN travaille sur un protocole de traitement pour les enfants hautement perturbateur. Son but étant d'aider les directeurs et chefs d'établissement.

Monsieur Aswad demande si le modèle des fiches SST va changer. Monsieur Selaudoux répond que les fiches SST vont être dématérialisées d'ici quelques semaines. Tous les acteurs concernés par ces fiches seront ainsi informés en même temps de la rédaction d'une fiche. Lors de la formation des membres de l'instance, un volet sera consacré à cette nouvelle organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le secrétaire général** propose de lever la séance à 11H53.

Le président de séance,



Fabien JAILLET